

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **1er jour de mai 2017**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

101-05-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 1er MAI 2017 TEL QUE LU ET
PRÉSENTÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017
 - 3.2** - Adoption du procès-verbal pour la séance d'ajournement du 11 avril 2017
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1** - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-17
 - 5.2** - Résolution, adoption des états financiers de la Municipalité pour l'année financière 2016
 - 5.3** - Résolution, cotisation annuelle de la Fédération Horticole du Québec pour 2017
 - 5.4** - Résolution, reddition de comptes, programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 5.5** - Résolution, d'enseigne numérique, double-face, acceptation de la soumission
 - 5.6** - Résolution, présentation du projet enseigne numérique, double-face, dans le cadre la politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins
 - 5.7** - Résolution, demande de soumissions pour l'achat d'un afficheur de vitesse radar
 - 5.8** - Résolution, renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la Croix Rouge
 - 5.8.1** - Résolution, présentation et adoption des états financiers de l'OMH Saint-Camille pour 2016
 - 5.9** - Résolution, adoption de la révision budgétaire de l'OMH Saint-Camille pour 2017

- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
 - 6.1** - Dossier nuisances - mesures à prendre
 - 6.2** - Résolution, demande au Ministère de l'Environnement pour l'installation des bornes-fontaines
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1** - Résolution, achat de ponceaux, travaux de voirie 2017
 - 7.2** - Résolution, demande de contribution financière à notre députée de Bellechasse Mme Dominique Vien
- 8 - LÉGISLATION**
 - 8.1** - Résolution, entente de récupération de taxes, avec Éthier avocats inc.
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.1** - Résolution, adoption du second projet de règlement numéro 458-2017, aux fins de modifier le règlement 354
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
 - 11.1** - Résolution, l'embauche des monitrices de terrain de jeux, saison estivale 2017
 - 11.2** - Résolution, tarifs d'inscription, terrain de jeux unifié 2017
 - 11.3** - Résolution, Le grand tour Desjardins 2017
 - 11.4** - Résolution, tournoi de golf du Sanatorium Bégin 2017
 - 11.5** - Résolution, demande de commandite pour la fête de Noël des enfants
 - 11.6** - Résolution, demande de subvention dans le cadre du programme MADA-PIQM
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**
- 13 - CORRESPONDANCE**
 - 13.1** - Lettre, demande de commandite du Comité de la Fête des Voisins
 - 13.2** - Lettre, offre d'achat pour les terrains de la rue de la Fabrique, à Saint-Camille
 - 13.3** - Lettre, programme PADF, confirmation des montants alloués
 - 13.4** - Lettre de remerciements Maison L'Olivier des Etchemins
 - 13.5** - Lettre, offre de services, mise à jour de notre rapport d'évaluation pour fin d'assurances
- 14 - VARIA**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

102-05-2017

3.1 - Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 3 avril 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

103-05-2017

3.2 - Adoption du procès-verbal pour la séance d'ajournement du 11 avril 2017

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 11 avril 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

-La directrice mentionne qu'elle a contacté la MRC de Bellechasse, M. Vincent Beaudoin pour obtenir plus d'information concernant nos demandes pour l'installation de différents bacs pour la récupération des huiles usées et filtres, les batteries, la peinture, le bois de construction. Nous devrions les recevoir très bientôt, M. Beaudoin fera un suivi avec recycle Québec concernant nos demandes. L'ouverture du dépôt de matériaux secs s'est faite le samedi 29 avril dernier.

-La directrice mentionne que l'ouverture des chemins d'hiver sera faite pour le 2 mai 2017;

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

104-05-2017

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-17

ATTENDU : la liste des comptes numéro 05-17 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 1ER MAI 2017* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **61,046.40\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **05-17** telle que présentée. Le total des comptes pour **MAI 2017 s'élève à: 61,046.40\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 05-17.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **MAI 2017.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

105-05-2017

5.2 - Résolution, adoption des états financiers de la Municipalité pour l'année financière 2016

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE les états financiers 2016 soient adoptés, signés tels que présentés.

La Municipalité de Saint-Camille termine son année financière 2016 avec un surplus des opérations est de: 71,133.26\$.

ADOPTÉE

106-05-2017

5.3 - Résolution, cotisation annuelle de la Fédération Horticole du Québec pour 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est membre de la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Maisons Fleuries bénéficie de nombreux avantages liés à notre affiliation avec la Société d'Horticulture;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES

CONSEILLERS(ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son abonnement à la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec. Le montant de la cotisation pour 2017 s'élève à 95\$.

ADOPTÉE

107-05-2017

5.4 - Résolution, reddition de comptes, programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 55,029\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a réalisé des interventions pour un montant de 150,857.24\$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE,

108-05-2017

5.5 - Résolution, d'enseigne numérique, double-face, acceptation de la soumission

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a procédé par appel d'offres sur invitation pour le projet de fourniture, d'installation et de mise en service d'une enseigne numérique, double-face;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour ce projet:

-Enseignes Clerjean Inc: 40,011.30\$ (taxes incluses)

-Libertévision Inc. : 33,250.77\$ (taxes incluses)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat à la Compagnie Libertévision Inc. pour un montant 33,250.77\$, parce qu'il est le plus bas soumissionnaire conforme;

QUE ce projet se fasse selon les modalités indiquées aux plans et devis de l'appel d'offres qui sera le contrat avec l'entrepreneur.

ADOPTÉE,

109-05-2017

5.6 - Résolution, présentation du projet enseigne numérique, double-face, dans le cadre la politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille présente le projet : "Fourniture, installation et mise en service d'une enseigne numérique, double-face" dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents en lien avec la demande dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins.

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis financera la part du milieu représentant 20% du coût du projet;

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis récupère 100% des TPS et 50% de la TVQ.

ADOPTÉE,

110-05-2017

5.7 - Résolution, demande de soumissions pour l'achat d'un afficheur de vitesse radar

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal du Québec, et veut procéder par appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs pour l'achat d'un afficheur de vitesse radar;

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille demande des soumissions sur invitation auprès de deux fournisseurs pour l'achat d'un afficheur de vitesse radar.

QUE toutes les modalités seront contenues dans un devis d'appel d'offres, les soumissionnaires auront jusqu'au lundi 5 juin, 16h30 pour déposer leur soumission.

ADOPTÉE,

111-05-2017

5.8 - Résolution, renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la Croix Rouge

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son entente de services aux sinistrés couvrant la période d'un an, à partir du 1er mai 2017. Le montant fixe de la contribution s'élève à 160.00\$.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ladite entente.

ADOPTÉE,

112-05-2017

5.8.1 - Résolution, présentation et adoption des états financiers de l'OMH Saint-Camille pour 2016

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les états financiers de l'O.M.H. Saint-Camille pour l'année financière 2016, tels que présentés.

Total des charges pour 2016: 95,569\$

Montant capitalisé (remplacement, amélioration et modernisation) : (13 470\$)

L'OMH termine son année financière avec un déficit de: (19 854\$) avant capitalisation.

Contributions au déficit de 2016 :

-Société d'habitation du Québec : (17 869,00\$)

-Municipalité : (1,985,00\$)

-Municipalité, montant déjà versé: 3,918.00\$

Le montant à recevoir de l'OMH pour la Municipalité après redressement est de 1933.00\$.

ADOPTÉE

113-05-2017

5.9 - Résolution, adoption de la révision budgétaire de l'OMH Saint-Camille pour 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte la révision budgétaire de l'OMH Saint-Camille pour un total de 24,973\$ (revenus - dépenses) pour l'année financière 2017;

Les contributions sont établies:

SHQ: 22,475\$

Municipalité: 2,498\$

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

6.1 - Dossier nuisances - mesures à prendre

Mesures à prendre dans le dossier nuisances, est-ce que nous devons relancer les dossiers commencés en 2016. A discuter.

114-05-2017

6.2 - Résolution, demande au Ministère de l'Environnement pour l'installation des bornes-fontaines

CONSIDÉRANT les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs pour l'approbation de notre dossier numéro: 7311-12-01-15120-08 (401590406) de réfection des conduites de l'aqueduc, de l'égout, de l'égout pluvial et de la chaussée de la rue de la Fabrique, dans le cadre du programme FEPTU 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite installer trois bornes-fontaines sur la rue de la Fabrique, comme indiqué aux

plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le camion incendie ne pourra se connecter à ces bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT QUE lesdites bornes-fontaines seront peinturées en rouge pour indiquer qu'elles ne doivent pas être utilisées par le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous installerons un poteau avec panneau indicateur portant la mention : ceci n'est pas une borne-fontaine, purge et rinçage seulement;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'approuver notre demande d'installation de trois bornes-fontaines dans le cadre de notre projet de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée de la rue Fabrique.

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

115-05-2017

7.1 - Résolution, achat de ponceaux, travaux de voirie 2017

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de ponceaux de tôle ondulée d'une épaisseur de 2.0mm livrés au garage municipal au 91, rue Fournier à Saint-Camille-de-Lellis (la livraison est incluse dans le prix).

Les prix:

Magasin Coop Ste-Justine: 3360.93\$ (taxes en sus)

Quincaillerie GT Turgeon: 3353.46\$ (taxes en sus)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré avec la Quincaillerie GT Turgeon Inc. de Saint-Magloire pour l'achat de ponceaux de tôle ondulée d'une épaisseur de 2.0mm (tel que spécifié sur le bon de commande), et livrés au garage municipal. Le coût d'achat est de 3353.64\$ (taxes en sus)

QUE le prix comprend le transport au garage municipal.

ADOPTÉE,

116-05-2017

7.2 - Résolution, demande de contribution financière à notre députée de Bellechasse Mme Dominique Vien

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis veut réaliser différents travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2017, réfection de la fondation du rang 2;

CONSIDÉRANT QUE des travaux préparatoires sont à réaliser pour préparer l'assiette du rang 2;

CONSIDÉRANT QU'UN projet est prévu pour 2018 dans le rang 2, pour l'asphaltage d'une partie du rang dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence du Québec;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis demande à notre députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, une contribution financière suffisante pour réaliser des travaux de réfection de l'assiette du chemin du rang 2, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

117-05-2017

8.1 - Résolution, entente de récupération de taxes, avec Éthier avocats inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a mandaté Éthier avocats Inc. en 2016 pour la récupération de taxes supplémentaires que la municipalité a droit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut renouveler son entente avec Ethier avocats Inc. pour 2017.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de renouveler son entente avec la Firme Éthiers Avocats Inc. pour la récupération supplémentaire de taxes que la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a droit.

ADOPTÉE,

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

118-05-2017

10.1 - Résolution, adoption du second projet de règlement numéro 458-2017, aux fins de modifier le règlement 354

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 354 AUX FINS DE CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTIONS;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 458-2017 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 458-2017 AUX FINS DE CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTIONS;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 354 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans les buts suivants :

- ajuster la terminologie afin de faciliter l'interprétation des règlements d'urbanisme;
- modifier les dispositions relatives à la hauteur des certains bâtiments complémentaires à l'habitation;
- adapter certains articles pour en faciliter l'interprétation;
- bonifier la réglementation pour les projets concernant les bassins et les lacs artificiels;
- introduire des directives pour les travaux de stabilisation;
- adapter la réglementation pour l'implantation de chatterie et de chenil sur le territoire;
- préciser les règles qui permettent de modifier les bâtiments dérogatoires;
- ajouter des dispositions réglementaires pour la construction de mini-maisons;
- ajouter des dispositions réglementaires pour les yourtes.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 354

3.1: Le règlement numéro 354 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que: (voir copie complète du règlement en annexe, qui fait partie intégrante de cette résolution).

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

119-05-2017

11.1 - Résolution, l'embauche des monitrices de terrain de jeux, saison estivale 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de (Saint-Magloire et Sainte-Sabine);

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a procédé par appel de candidatures pour l'embauche de deux monitrices de terrain de jeux, et que nous avons reçu quatre candidatures;

CONSIDÉRANT QUE cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le comité intermunicipal de (Saint-Camille-Saint-Magloire-Sainte-Sabine) suggère d'ajouter au salaire de base de la monitrice en chef, un montant 2\$/de l'heure pour tenir compte de toutes les responsabilités de ce poste, et que ce 2\$/l'heure soit payée au prorata des participants par les trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'embaucher comme monitrice: Mlle Julie Pouliot, et Mlle Audrey Lamontagne pour la saison estivale 2017.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal embauche deux monitrices pour la période estivale du 26 juin au 11 août 2017, pour une durée de 6 semaines, avec une pause d'une semaine du 24 au 28 juillet. Les candidates retenues

sont :

-Mlle Julie Pouliot (monitrice);

-Mlle Audrey Lamontagne (monitrice)

QUE toutes les modalités d'embauche sont contenues dans la convention de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LE VOTE POUR: 4

ABSTENTION: M. RICHARD POULIOT S'ABSTIENT DE VOTER PAR CONFLIT D'INTÉRÊTS

120-05-2017

11.2 - Résolution, tarifs d'inscription, terrain de jeux unifié 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de (Saint-Magloire et Sainte-Sabine)

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce service.

CONSIDÉRANT QUE cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines, et que nous souhaitons garder la même tarification que 2016 soit 80\$ le premier enfant, 70\$ pour le 2e enfant et 60\$ pour le 3e enfant et les suivants. Également, un montant de 30\$ par semaine sera facturé comme tarif pour les non-résidents.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille fixe les tarifs d'inscription à : 80\$ pour le premier enfant, 70\$ pour le deuxième enfant et 60\$ pour le troisième enfant et les suivants pour la saison estivale 2017 du terrain de jeux unifié (Saint-Magloire-Sainte-Sabine-Saint-Camille).

QU'UN montant de 30\$/par semaine soit facturé pour les non-résidents.

ADOPTÉE

121-05-2017

11.3 - Résolution, Le grand tour Desjardins 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise « Le Grand Tour Desjardins » , édition 2017, à circuler sur la rue Principale, de notre municipalité, le mardi 8 août prochain.

QUE l'on nomme M. Daniel Boutin, pour s'occuper de la sécurité du parcours, pour la section Saint-Camille.

ADOPTÉE,

122-05-2017

11.4 - Résolution, tournoi de golf du Sanatorium Bégin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité Saint-Camille participe à la 25e édition du tournoi de golf annuel de la fondation du Sanatorium Bégin, le 2 juin 2017, au Club de Golf de Lac-Étchemin.

QUE la Municipalité de Saint-Camille paye pour deux participants (conseillers et/ou employés) (golf et souper) au coût de 70\$ du billet pour un total de 140\$.

ADOPTÉE,

123-05-2017

11.5 - Résolution, demande de commandite pour la fête de Noël des enfants

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis commandite le comité organisateur de la Fête de Noël des enfants 2017. Le montant de notre participation financière pour 2017 est de 200\$.

ADOPTÉE,

124-05-2017

11.6 - Résolution, demande de subvention dans le cadre du programme MADA-PIQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut aménager une salle d'entraînement (gym.) et une salle communautaire pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut réaliser ce projet communautaire avec le programme d'infrastructures MADA-PIQM du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a obtenu l'appui du Club Fadoq de Saint-Camille et la confirmation qu'ils participeront financièrement à la réalisation de ce projet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de subvention par le programme MADA-PIQM pour la réalisation d'un projet communautaire, aménagement d'une salle d'entraînement (gym.) et d'une salle communautaire. Le montant de la subvention demandée selon l'estimatif du projet est de 79,849.64\$.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille une demande;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-OMH: Mme Thérèse Blanchet mentionne qu'une réunion de l'OMH s'est tenue le 27 avril dernier pour la présentation des états financiers de l'OMH Saint-Camille.

-Signalisation: Une rencontre se tiendra pour discuter des modalités d'installation d'un afficheur de vitesse sur la rue Principale.

-Le maire indique qu'il a assisté à une réunion des citoyens, à la réunion du conseil des maires, au comité administratif de la MRC des Etchemins, à la réunion de travail du conseil municipal, à la réunion régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

125-05-2017

13.1 - Lettre, demande de commandite du Comité de la Fête des Voisins

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe financièrement à la Fête des Voisins, notre contribution sera de payer le coût de location des jeux gonflables. Le coût est de 895\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

13.2 - Lettre, offre d'achat pour les terrains de la rue de la Fabrique, à Saint-Camille

Lecture est faite d'une lettre et d'une offre pour les terrains de la rue de la Fabrique par M. Stéphane Bujold.

Il est convenu d'un commun accord de refuser cette offre.

13.3 - Lettre, programme PADF, confirmation des montants alloués

Les élus ont reçu les documents relativement aux montants alloués dans le cadre du programme PADF 2017.

Nous allons dans les prochaines semaines faire l'inventaire des travaux à effectuer avec M. Daniel Boutin.

13.4 - Lettre de remerciements Maison L'Olivier des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de la Maison l'Olivier des Etchemins.

13.5 - Lettre, offre de services, mise à jour de notre rapport d'évaluation pour fin d'assurances

Ci-joint une offre de services pour la mise à jour et l'indexation des valeurs des bâtiments municipaux pour fin d'assurances.

Les élus d'un commun accord ne donneront pas suite à cette demande.

14 - VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h30.

Adélard Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE